

N°168/2024

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Convention relative au
fonctionnement du Centre
Animation Jeunesse (CAJ) 2025
avec l'association PEP80

Date de convocation :
4 décembre 2024

Date de séance :
11 décembre 2024

Date d'affichage :
17 décembre 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 37

Membres votants : 40

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle de réunion de PICQUIGNY, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs HERBETTE, MOREL, FOURCROY, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, MAUGER, BEC, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes LEBRUN, CAPRON, MINET,

Mrs PINCHON, LEITAO, DE LIMERVILLE, VIGNON, ALEXANDRE, LEULIER, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL, CARPENTIER, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM.

M DELAFOSSE donne pouvoir à Mme DIRUY

M CARPENTIER donne pouvoir à M POISSON

Mme MINET donne pouvoir à Mme DE ALMEIDA

Secrétaire de séance : Mr DELASSUS Anthony

La séance étant ouverte,

Vu le Code général des Collectivités territoriales

Vu la délibération n°84/2024 du 7 Mai 2024 fixant les compétences de la Communauté de Communes Nièvre et Somme, et notamment la compétence Enfance Jeunesse et Sports,

Vu la délibération 13/2024 du 7 Février 2024 autorisant la signature de la convention relative au fonctionnement du centre d'animation jeunesse (CAJ) pour l'année 2024.

Vu l'avis de la Commission Enfance Jeunesse en date du 14 Octobre 2024.

Il est rappelé au Conseil communautaire que par délibération en date du 7 Février 2024, la Communauté de communes Nièvre et Somme a autorisé la signature de la convention relative au fonctionnement du centre d'animation jeunesse (CAJ), situé à Picquigny, pour l'année 2024.

En effet, le fonctionnement du CAJ fait l'objet d'une convention annuelle entre la Communauté de communes Nièvre et Somme et l'association PEP80.

Cette convention a pour objectifs de fixer les modalités de gestion du CAJ, ainsi que le budget afférent versé par la CCNS aux PEP80.

Il est précisé au Conseil communautaire que pour l'année 2025, le montant de la participation de la CCNS est inférieur à celui de 2024 dans la mesure où le projet de « colo apprenante » n'a pas été renouvelé et dans la mesure où les stages des vacances de Février ont été annulés, validés en Commission Enfance Jeunesse le 14 Octobre 2024.

Le budget prévisionnel pour le fonctionnement du CAJ pour l'année 2025 s'élève ainsi à 225 350, 00 € avec un reste à charge pour la CCNS de 202 670,00 €.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président à signer la convention avec les PEP80 pour l'année 2025.
- Autorise le Président à solliciter les subventions auprès de la CAF de la Somme et de tout autre financeur.
- Dit que le budget afférent sera inscrit au budget principal pour l'année 2025 et autorise le versement des montants selon l'échéancier établi dans la convention.
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Jean-Philippe DELFOSSE

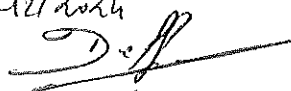
5ème Vice-Président en charge des Energies renouvelables - des constructions et services publics - du PCAET - de la mobilité,

Pour le Président empêché,

Par Délégation du Conseil Communautaire,

Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Fait le 11/12/2024
A Flixecourt



Pour extrait conforme,

Le Président.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 16 décembre 2024 et de sa publication le 17 décembre 2024.

Jean-Philippe DELFOSSE

5ème Vice-Président en charge des Energies renouvelables - des constructions et services publics - du PCAET - de la mobilité,

Pour le Président empêché,

Par Délégation du Conseil Communautaire,

Communauté de Communes Nièvre et Somme,

Fait le 11/12/2024
A Flixecourt

